



EN CAS D'URGENCE

QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE ?

SI LES PARTIES COMMUNES NE SONT PAS ENFUMÉES

Fermez les portes et fenêtres du logement ainsi que l'arrivée de gaz,

Sortez du logement et de la résidence, sans prendre l'ascenseur ni revenir en arrière,

Une fois à l'extérieur attendez les pompiers.

SI LES PARTIES COMMUNES SONT ENFUMÉES

Restez dans votre logement si l'évacuation n'est pas possible à cause du feu ou de la fumée,

Fermez les portes et fenêtres du logement ainsi que l'arrivée de gaz,

Calfeutrez avec des linges mouillés le bas de la porte et arrosez la avec de l'eau,

Restez visible derrière une fenêtre en attendant l'arrivée des secours.

EN CAS DE DÉPART DE FEU,
PRÉVENEZ LES POMPIERS
LE PLUS VITE POSSIBLE.



**18 DEPUIS UN POSTE FIXE
112 À PARTIR D'UN PORTABLE**

Contactez Sarthe habitat au 02 43 43 72 72 de 8h30 à 17h30
En cas d'urgence le soir, la nuit ou le week-end :

02 43 24 97 97

Risques d'incendie

Consignes et conseils
pour éviter un départ de feu
et réagir en cas d'incendie



NOS CONSEILS

DANS LES PARTIES COMMUNES

ACCÈS POMPIERS

- Laisser les accès et les voies pompiers libres devant votre résidence,

VOIES D'ÉVACUATION

- Les parties communes comme les paliers, escaliers et halls doivent rester vides de tout stockage (poussettes, vélos, meubles, chaussures, ...),

BATTERIE

- Ne rechargez pas les batteries des appareils électriques dans les parties communes (trottinettes, vélos, ...),

En cas de défaillance, les batteries en lithium peuvent provoquer des fumées toxiques voire des incendies.

PORTE COUPE-FEU

- Les portes coupe-feu doivent rester fermées pour empêcher les fumées de parvenir dans les parties communes.

ZOOM SUR

Les barbecues, qu'ils soient au charbon, électriques ou au gaz, sont strictement interdits à l'intérieur et à l'extérieur des logements collectifs.



NOS CONSEILS

DANS VOTRE LOGEMENT

BATTERIE

- Ne rechargez pas vos appareils électriques, en particulier les vélos et les trottinettes électriques près de la porte d'entrée,
- Evitez de recharger vos batteries via une multiprise et la nuit.

En cas de défaillance, les batteries en lithium peuvent provoquer des fumées toxiques, voire des incendies.

SURVEILLANCE ACCRUE

- Ne laissez pas les casseroles, plats sur le feu, bougies, friteuses ou cafetières allumées sans surveillance,
- Tenez les allumettes et les briquets hors de la portée des enfants,

CIGARETTE

- Eteignez vos cigarettes avant d'aller vous coucher et ne fumez jamais au lit,

PRODUITS INFLAMMABLES

- Rangez vos produits inflammables (produits de nettoyage, bombes aérosols, pesticides, vernis, ...) loin d'une source de chaleur,

ÉLECTRICITÉ

- Evitez de surcharger vos prises électriques et vos multiprises,



NOS CONSEILS

LE DÉTECTEUR DE FUMÉE

A votre arrivée dans le logement, Sarthe habitat vérifie le bon fonctionnement de votre détecteur de fumée. Durant toute la durée de votre bail, l'entretien et le remplacement de l'appareil sont à votre charge (loi ALUR 2014).

ENTRETIEN

- Dépoussiérez le détecteur de fumée avec un chiffon 1 fois par mois,
- Testez le bon fonctionnement de l'appareil avec le bouton Test 1 fois par mois. Dès que l'alarme retentit, vous pouvez arrêter d'appuyer.

PILES OU BATTERIE

- Si votre détecteur de fumée sonne sans présence d'incendie, changez la pile ou la batterie de l'appareil,
- En cas dysfonctionnement persistant, remplacez l'appareil.